Circulaire 9510

du 21/05/2025

WBE - Modalités d'envoi des documents de synthèse du traitement de la candidature en qualité de temporaire dans ENSEIGNEMENT l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement pour l'année scolaire 2025-2026

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire Validité	circulaire informative à partir du 21/05/2025
Documents à renvoyer	non
Information succincte	Envoi des documents de synthèse des candidatures – Promotion sociale secondaire et supérieure
Mots-clés	Envoi des documents de synthèse des candidatures – Promotion sociale secondaire et supérieure

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Education

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Lhoest Laura	Service général de la gestion des	02/755 55 55
	personnels de l'enseignement organisé par	personnels.education@wbe.be
	WBE	



Enseignement organisé par WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Modalités d'envoi des documents de synthèse du traitement de la candidature en qualité de temporaire dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement Année scolaire 2025-2026

OBJET : Modalités d'envoi des documents de synthèse du traitement de la candidature en qualité de temporaire dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement pour l'année scolaire 2025-2026.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les modalités relatives à l'envoi des documents de synthèse du traitement de la candidature en qualité de temporaire dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement pour l'année scolaire 2025-2026.

Modalités d'envoi

Les documents de synthèse seront envoyés le 21 mai 2025.

Accessibilité du document de synthèse de la candidature

Pour rappel, le document de synthèse est envoyé par mail et accessible concomitamment sur WBE – Recrutement, dans l'onglet « Mes candidatures ». Il convient donc d'y être attentif et de s'assurer de la validité de l'adresse mail renseignée dans « Données personnelles », comme il est par ailleurs exigé lors du processus de candidature. L'adresse mail est utilisée dans le cadre strict de la relation professionnelle qui lie le candidat au pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement, soit l'envoi d'informations concernant la carrière (notifications, alertes, etc.), l'envoi d'informations d'ordre statutaire, à caractère général ou individuel, l'envoi d'informations sur le métier d'enseignant ou sur les métiers constituant la vie dans les établissements WBE, l'envoi d'informations concernant les formations et les évènements organisés par WBE et/ou les organismes associés ou reconnus par WBE (notamment le CAF) ou l'envoi d'informations concernant les actualités de WBE et des établissements relevant de WBE.

Vérification du traitement de la candidature

Le délai de **10 jours ouvrables** permettant au candidat de demander une vérification du traitement de sa candidature courra *de facto* à partir du jour ouvrable qui suit la date d'envoi de la synthèse.

Toute demande de vérification devra être obligatoirement introduite via le lien suivant :

http://www.wbe.be/contact-appel/

Nous attirons votre attention sur le fait que la correction éventuelle, qui peut entraîner des ajustements, soit en faveur soit en défaveur du candidat, ne sera prise en compte pour le classement 2025 que <u>si, et seulement si,</u> la demande de vérification est introduite dans les 10 jours ouvrables à dater du jour ouvrable qui suit la date d'envoi de ce document et validée par le Service Carrière. Passé ce délai, toute réclamation sera analysée pour validation par le Service Carrière, mais n'interviendra plus pour les désignations de l'année scolaire 2025-2026.

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Manuel DONY